Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2022-506** **08/07/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : "Appel à participation "Tous égaux on parie ! ?" 2022/2023"

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés Pour information : Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Administration centrale Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : Appel à participation "Tous égaux on parie ! ?" 2022/2023 visant à sensibiliser et favoriser l'expression des jeunes sur les thématiques de l'égalité et de la diversité dans la prise en compte de toutes les identités et du droit à la différence, en particulier des personnes LGBT+ "

1 – Contexte

Cet appel à projets s'inscrit pleinement dans la politique menée par le ministère chargé de l'agriculture qui vise à :

- Favoriser l'égalité entre toutes les personnes ;
- Lever les stéréotypes et discriminations sur le genre et l'orientation sexuelle.

Le code de l'éducation – notamment dans ses articles L.111-1, L.121-1, L.312-17-1 et L. 721.2 – énonce clairement que l'école compte parmi ses missions celles d'offrir les conditions d'un climat scolaire serein et un cadre protecteur aux élèves et aux personnels. Elle « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction », garantit la réussite de tous et permet à chacun de « développer sa personnalité ». Il est également au cœur des missions du service public de l'éducation de faire acquérir à tous les élèves le principe de l'égale dignité des êtres humains.

Cet appel à participation s'inscrit dans la feuille de route 2021-2023 pour la diversité professionnelle et l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, et dans la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, et particulièrement dans les axes de travail :

- « Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel » ;
- « Poursuivre la communication sur les critères de discriminations » ;
- « S'engager pour le plan national d'action pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ dans l'enseignement agricole ».

La DGER et le réseau national « Insertion-Egalité » se sont emparés de ces sujets et ont participé et accompagné la rédaction d'une fiche repère pour l'accueil des jeunes transgenres dans les établissements de l'enseignement agricole ainsi que la création d'un guide et d'une vidéo de lutte contre l'homophobie réalisés par les délégués de l'enseignement agricole.

Dans la continuité de ces actions, la DGER propose aux apprenants de l'enseignement agricole de participer au projet « Tous égaux : on parie !? » en vue d'aborder la notion d'égalité entre tous les jeunes, quelles que soient leur identité de genre ou leur orientation sexuelle.

Cette action est portée par les réseaux thématiques nationaux de la DGER : « Insertion-Egalité » et « Animation et Développement Culturel ».

L'objet du projet est de prendre un pari « Tous égaux ? » et de créer, à partir de lectures d'œuvres littéraires, permettant d'aborder les thématiques liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle, un projet photo ou un podcast (ou une série de podcasts) pour favoriser l'égalité et lever les stéréotypes envers les personnes LGBT+.

La DGER souhaite, à travers cet appel à participation, encourager les jeunes citoyens et citoyennes à participer au débat public en les incitant à s'emparer collectivement des questions de société. Elle vise également à développer les compétences psychosociales

(CPS) des apprenants de l'enseignement agricole afin de permettre aux générations d'aujourd'hui et de demain de développer leur capacité à faire des choix éclairés et raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leur stress et réguler leurs émotions.

2 - Mise en œuvre de l'appel à participation

Cet appel à participation s'adresse à toutes les filières et à tous les niveaux de formation de l'enseignement agricole et peut concerner une classe entière ou un groupe-classe, un groupe de représentant-e-s des jeunes élu-e-s aux différentes instances, des membres de l'Association Sportive (AS), de l'Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA), des écoresponsables.

Il s'agit :

- de développer l'esprit critique des apprenant-e-s en se référant à des expertises reconnues ;
- de favoriser l'esprit de coopération dans l'établissement ;
- d'encourager les échanges, la prise de parole et le respect de l'autre ;
- de construire un projet interdisciplinaire.

Les établissements souhaitant participer doivent transmettre les annexes 1 et 2 à l'adresse suivante : concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr **Une attention particulière sera portée à l'annexe 2 et à la description du projet.**

Le comité de sélection choisira 10 établissements qui bénéficieront chacun d'une enveloppe de 1000 € pour la réalisation soit d'un projet photo soit d'un projet podcast (ou série de podcasts). Les établissements sélectionnés pourront bénéficier de l'appui des réseaux nationaux « Insertion Egalité » et « Animation et Développement Culturel », notamment dans le cadre de formations théoriques sur les thématiques LGBT+ et de conseils sur l'articulation œuvres littéraires/ projet son ou photo. Les établissements peuvent également faire appel à des intervenants extérieurs pour les soutenir dans la réalisation de leur projet (une liste d'associations ressources est disponible sur Chlorofil :

https://chlorofil.fr/actions/citoyennete/discrimination/lutte-homophobie).

Les productions feront l'objet d'une valorisation, présentée par les élèves, la veille de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, le mardi 16 mai 2023, et pourront être utilisées dans le cadre d'autres projets liés à cette thématique (exemple : Journée web radio, exposition à la DGER, etc.).

Cette valorisation sera placée sous la bannière « L'aventure du vivant » ce qui permettra, à travers l'exemple des actions concrètes portées par les élèves, d'illustrer une des forces de l'enseignement agricole : sa capacité à transmettre des valeurs humaines aux jeunes. Cela contribuera à l'objectif de mieux faire connaître l'appareil de formation et d'éducation remarquable qu'il constitue.

3 - Echéancier

Les établissements participants devront **transmettre les annexes 1 et 2 avant le mercredi 19 octobre 2022**. Une version modifiable peut être obtenue sur demande adressée à concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Le comité de sélection, composé d'agents de la DGER, des animatrices des réseaux nationaux « Insertion-Egalité » et « Animation et Développement Culturel » et de partenaires (associatifs et /ou littéraires), informera les 10 établissements sélectionnés **le vendredi 21 octobre 2022**.

Les projets photo ou podcast, accompagnés d'une courte note descriptive, devront être envoyés **au plus tard le vendredi 7 avril 2023** à : concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

4 - Personnes ressources

- Marie-Pierre ZORILLA, animatrice du réseau « Insertion-Egalité » : marie-pierre.zorilla@educagri.fr
- Claire LATIL, animatrice du réseau « Animation et Développement Culturel » : claire.latil@educagri.fr
- Marie PANNETIER, chargée de mission égalité-diversité : marie.pannetier@agriculture.gouv.fr
- Edouard SCHERRER, chargé de mission éducation artistique et culturelle, lutte contre le décrochage scolaire et démocratie à l'école : edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr

La Directrice Générale

Valérie BADUEL

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : Formulaire de candidature

Concours « Tous égaux, on parie !? »
A envoyer avant le mercredi 19 octobre 2022

Établissement

Nom de l'établissement : _____

Région : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom du chef d'établissement : _____

Référent du projet

Nom - Prénom : _____

Fonction : _____

Courriel : _____

Constitution du groupe

Indiquez s'il s'agit d'une classe, d'un groupe-classe, de représentants élus, ….

Groupe : _____

Niveau (x) de formation : _____

Nombre d'élèves/apprentis/étudiants: _____

Personnels (enseignants, CPE…) impliqués dans le projet :

Nom - Prénom :_____

Discipline ou service :_____

Courriel : _____

Nom - Prénom :_____

Discipline ou service:_____

Courriel : _____ Nom - Prénom :_____

Discipline ou service :_____

Courriel : _____

Nom - Prénom :_____

Discipline ou service :_____

Courriel : _____

Je soussigné(e) _____ directrice/directeur de l'établissement _____confirme notre engagement au concours « Tous égaux, on parie !?» .

Cachet de l'établissement ***Signature du Chef d'établissement***

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 2 – Description du projet
Concours « Tous égaux, on parie !? »
A envoyer avant le mercredi 19 octobre 2022

Région :

Établissement :

Nature du projet :
☐ **Podcast** ☐ **Photographie**

Œuvre(s) littéraire(s) sur laquelle/lesquelles s'appuie(nt) le projet

Titre du projet :

Contextualisation : (Pourquoi l'établissement participe-t-il au projet ? Quels en sont les objectifs ? Quelles sont les modalités de mise en œuvre ?)

Eléments descriptifs du projet/sujet traité/angle d'approche, besoins/partenaires :

Calendrier de réalisation :